

Fixation du prix de vente de bois de chauffage

En sa séance du 23 janvier 2025, le Conseil Communal, à l'unanimité des voix, a fixé le prix de vente de bois de chauffage.

La décision, approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 10 avril 2025 sous la référence FC05-2025-A055, a la teneur suivante :

« *Le conseil communal...*

décide

- 1) *de fixer nouvellement le prix de vente du bois de chauffage dans la commune de Habscht comme suit :*
vente du bois en stère, hêtre :
85,00 Euros hors TVA / stère
(170,00 Euros hors TVA / corde) ;
- 2) *de fixer la quantité de commande maximale par ménage et par an à 4 stères ;*
- 3) *de limiter la vente de bois de chauffage exclusivement aux résidents de la commune de Habscht ;*
- 4) *d'abroger sa délibération du 7 décembre 2023 portant fixation du prix de vente de bois de chauffage ;*

Eischen, le
Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre



Paul Reiser



Serge Hoffmann